

SWISSAID 



PAIN POUR LE PROCHAIN ACTION DE CARÉME

Engrais dangereux :

Négociants suisses et violations

de droits humains au Maroc



L'usine OCP de Safi émet de grandes quantités de polluants. ©SWISSAID

Résumé¹

I. Principaux résultats

Le Maroc abrite l'un des plus grands producteurs d'engrais phosphatés au monde : l'Office Chérifien des Phosphates (OCP), une entreprise détenue par l'Etat marocain. Les deux fabriques d'engrais de l'OCP (Safi et Jorf Lasfar) sur la côte atlantique marocaine émettent de grandes quantités de gaz toxiques, polluent l'air et violent le droit à la santé des travailleurs et des riverains. Ce rapport constate que de nombreux travailleurs souffrent de maladies respiratoires et de cancers suite à une exposition prolongée aux polluants et aux poussières fines. De nombreux cas de décès de travailleurs sont

rapportés suite à ces maladies. La pollution de l'OCP affecte également les riverains (maladies respiratoires et fluorose dentaire) ainsi que l'agriculture et l'élevage dans les villages autour des sites de l'OCP.

Des entreprises basées en Suisse sont liées à ces violations : la Suisse abrite une vingtaine de négociants actifs dans le négoce d'engrais au niveau international. Au moins onze négociants ont des liens commerciaux avec l'OCP. Il s'agit de Actatrade, Yara Switzerland, LAD Trade, Vertiqal, Mekatrade, Helm, Ameropa, Indagro, Keytrade et Mambo ainsi qu'une filiale de l'OCP à Genève.

II. Phosphate au Maroc, violations de droits humains et atteintes à l'environnement

L'objectif de ce rapport est d'analyser les conditions dans lesquelles les engrais phosphatés sont produits au Maroc par l'OCP en termes de respect des droits humains et d'atteintes à l'environnement. Ce rapport évalue l'approche de droits humains de l'OCP et la responsabilité, au regard des Principes directeurs des Nations-Unies sur les entreprises et les droits humains, des négociants d'engrais basés en Suisse. Ce rapport se base principalement sur une recherche de représentants de *Pain pour le Prochain* et de SWISSAID au Maroc entre février et mars 2019. Plus de 50 personnes ont été interviewées dans le cadre de cette recherche. Les constatations de ce rapport sont confirmées par plusieurs études universitaires² et par des rapports d'expertise judiciaire³ et de syndicats⁴.

Les principales conclusions de ce rapport ont été envoyées à l'OCP. L'entreprise a réagi aux conclusions de ce rapport et son point de vue a été intégré dans les différents chapitres de ce rapport.

2.1 L'Office Chérifien des Phosphates

Créé en 1920, l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) est le plus grand producteur mondial de roche phosphatée (avec

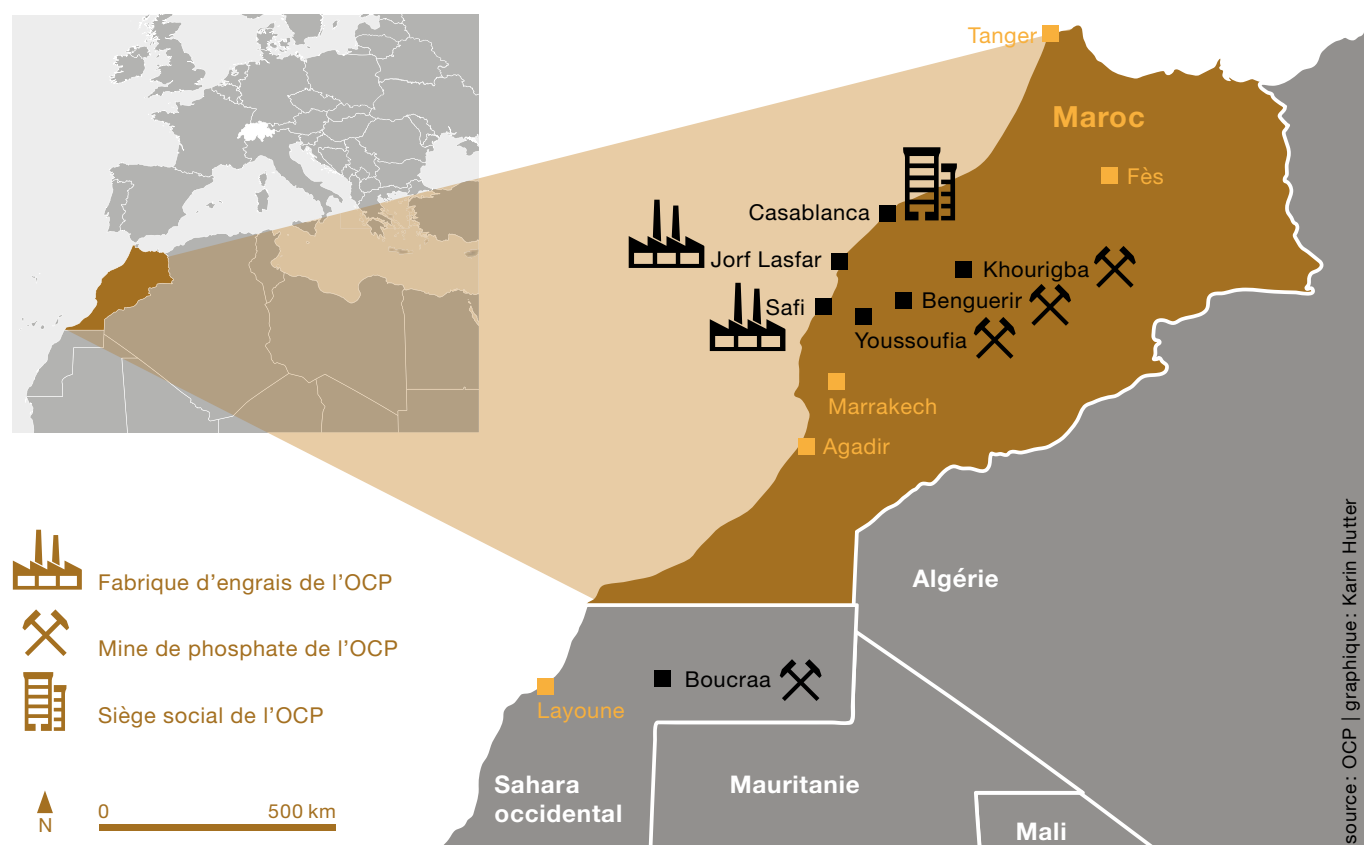
34.8 millions de tonnes) et le deuxième plus grand producteur d'engrais phosphatés (avec 9.2 millions de tonnes). L'OCP, détenu à 95% par l'Etat marocain, dispose d'une filiale de négoce à Genève (Saftco SA).

L'OCP a des mines à l'intérieur des terres mais les activités de transformation et de valorisation se font dans les sites chimiques de Safi et Jorf Lasfar qui se situent sur la côte atlantique. Les deux sites sont entourés par des villages. Le site de l'OCP Safi se situe à 10 km de la ville de Safi (308'000 habitant-e-s).

2.2 Pollution causée par la production d'engrais

La production d'engrais est une activité très polluante : elle cause notamment une pollution de l'air par le dioxyde de soufre (SO₂), le trioxyde de soufre (SO₃), le sulfure d'hydrogène (H₂S) et le fluorure d'hydrogène (HF), ainsi que des poussières fines et grossières. Ces substances provoquent des maladies respiratoires et/ou des cancers.

La production d'engrais cause de grandes quantités de déchets, comme le phosphogypse. Le phosphogypse contient de l'uranium et est entreposé dans d'énormes montagnes de déchets qui jouxtent les usines. Le phosphogypse est la première source mondiale de déchets très faiblement radioactifs.



2.3 Santé des travailleurs

OCP Safi

Toutes les personnes interrogées par l'équipe de recherche ont affirmé qu'un nombre élevé d'agents OCP et de retraités sont atteints de maladies respiratoires et de cancers. De nombreux employés et retraités en meurent. Les personnes interviewées font le lien entre, d'une part, l'exposition répétée à des gaz toxiques et des poussières fines sur les places de travail, et d'autre part, les maladies et les décès. Depuis plusieurs années, les syndicats s'inquiètent du taux anormalement élevé de décès chez les agents OCP et les retraités. Les syndicats ont exigé de l'OCP des statistiques sur les maladies et les décès, qu'ils n'ont pas obtenues.

Les mesures de la qualité de l'air ont montré une pollution extrêmement élevée aux particules fines aux alentours du site de l'OCP Safi. L'équipe de recherche a mesuré en février et mars 2019 entre 150 et 430 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (microgrammes par m^3) de particules fines (PM2.5): il s'agit là d'un dépassement de 6 à 16 fois la valeur-guide journalière recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui est de 25 μg de particule fine (PM2.5) par m^3 . Ces concentrations élevées de particules fines représentent un grand danger pour la santé des travailleurs, ainsi que pour celle des riverains.

En 2012, le Centre d'études sociales et historiques et de documentation sur les phosphates, affilié à un syndicat, a publié un rapport accablant sur le niveau de santé de 4'000 agents OCP. Le rapport dressait un tableau alarmant de la fréquence des maladies: à titre d'exemple, le taux d'infection

du système respiratoire était en 2012 de 37%. 62% des travailleurs opéraient dans la poussière, les gaz et les radiations. D'après les sources syndicales, ces chiffres sont toujours valables en 2019 car la situation en matière de santé au travail ne s'est pas améliorée.

Parmi les 4'000 agents OCP examinés, 37% souffraient d'infections du système respiratoire.

Ces impacts négatifs de l'OCP sur la santé des employés avaient déjà été documentés dans un reportage de la Télévision suisse alémanique en 2015 à Safi, et dans deux enquêtes du Guardian et du journal suisse Neue Zürcher Zeitung, conduites en 2014 et 2015.

OCP Jorf Lasfar

A Jorf Lasfar, la situation est pratiquement la même qu'à Safi. Toutes les personnes interviewées par l'équipe de recherche ont affirmé qu'un nombre élevé d'agents OCP et de retraités sont atteints de maladies respiratoires et de cancers. De nombreux employés et retraités en meurent.

Les mesures de la qualité de l'air en février et mars 2019 ont montré une pollution élevée aux particules fines aux alentours du site de l'OCP Jorf Lasfar. L'équipe de recherche a mesuré entre 25 et 125 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ de particules fines: la valeur la plus basse correspond à la valeur de l'OMS tandis que la plus élevée correspond à un dépassement de 5 fois la valeur de l'OMS.



Le niveau de particules fines (PM2,5) à proximité des usines OCP est largement supérieur aux limites de l'OMS. ©SWISSAID

2.4 Santé des riverains

Villages autour du site de l'OCP Safi

Les mesures de la qualité de l'air dans le village de El Buret, se situant à quelques centaines de mètres du site de l'OCP Safi, ont montré une forte pollution aux particules fines : l'équipe de recherche a mesuré 80 à 100 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ de particules fines. Il s'agit là d'un dépassement de 3 à 4 fois la valeur de l'OMS.

Les interviews à El Buret Nord et Sud ont indiqué que les villageois·e·s se plaignent d'irritations des yeux quand les fumées de l'usine de l'OCP Safi sont poussées dans leur direction par le vent. Les villageois·e·s sentent une forte odeur de soufre : il s'agit là de la vapeur de l'acide sulfurique qui cause des irritations des yeux et des maladies respiratoires. L'équipe de recherche a rencontré plusieurs habitant·e·s dont les dents sont brunes. Les habitant·e·s parlent d'un empoisonnement au fluor qui provoque des fluoroses dentaires : cette pathologie a pour effet l'apparition de taches brunes sur les dents. A un stade avancé de la maladie, les dents tombent.

De plus, les habitant·e·s constatent régulièrement le matin qu'une fine couche de poussière recouvre le sol. Ces poussières proviennent des montagnes de phosphate qui sont entreposés autour du site.

Ville de Safi

Safi est une ville de 308'000 habitant·e·s située à dix kilomètres du complexe chimique de l'OCP (les premiers faubourgs de la ville se situent à deux kilomètres du site). Les habitant·e·s de la ville de Safi interviewé·e·s en février 2019 se plaignent régulièrement des émanations de l'usine. Plusieurs personnes affirment que les émanations toxiques et les poussières du complexe de l'OCP sont régulièrement ressenties jusque dans la ville de Safi et que, à cause de cela, les habitant·e·s souffrent de maladies respiratoires et oculaires.

Villages aux alentours de l'OCP Jorf Lasfar

Dans les villages autour du site de l'OCP Jorf Lasfar, les habitant·e·s interviewé·e·s en mars 2019 parlent de « fortes odeurs d'acide, de fluor et d'ammoniac », surtout à la tombée de la nuit⁵.

Sur le chemin de l'école, les enfants racontent qu'ils sont obligés de se couvrir le nez avec un tissu, à cause des émanations toxiques provenant de l'usine OCP.

L'équipe de recherche a mesuré entre 25 et 125 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ de particules fines dans les villages autour du site de l'OCP Jorf Lasfar : la valeur la plus basse correspond à la valeur recomman-



Montagnes de phosphate près de l'usine OCP de Safi.
©SWISSAID

dée par l'OMS tandis que la valeur la plus élevée correspond à un dépassement de 5 fois la valeur de l'OMS. Sur le chemin de l'école, les enfants racontent qu'ils sont obligés de se couvrir le nez avec un tissu, à cause de la forte odeur et des émanations toxiques provenant de l'usine OCP.

2.5 Mesures prises par l'OCP et recommandations

L'équipe de recherche n'a trouvé aucune information sur le site de l'OCP sur les mesures prises pour la protection de la santé des employés et des riverains. L'OCP a répondu de manière incomplète aux questions des auteurs sur les mesures prises pour protéger la santé des travailleurs et des riverains. L'OCP a affirmé avoir une politique santé et sécurité ainsi qu'un système de gestion de la santé et sécurité. D'après l'entreprise, sa stratégie dans le domaine HSE (Hygiène Sécurité et Environnement) est basée sur un programme en 18 axes et suit 18 standards différents. De plus, l'OCP affirme avoir mis en place des procédures afin de garantir la conformité aux exigences de la législation marocaine du travail et aux principes de l'Organisation International du Travail.

L'OCP indique mettre progressivement en place sur trois lignes de production une nouvelle technologie qui permet une forte réduction des émissions de dioxyde de soufre (SO_2). Néanmoins, l'OCP n'a pas répondu aux questions des auteurs sur la façon dont elle entend réduire les émissions d'autres polluants, comme le trioxyde de soufre (SO_3), le sulfure d'hydrogène (H_2S), le fluorure d'hydrogène (HF), ainsi que les poussières fines et grossières.

L'OCP dit faire un monitoring des poussières grossières (PM10) et du dioxyde de soufre (SO_2). Leurs valeurs mesurées en février et mars 2019 seraient selon l'OCP en dessous des



De nombreux ânes près des usines OCP souffrent de fluorose dentaire. ©SWISSAID



Les eaux usées de l'usine OCP de Safi sont rejetées directement dans la mer. ©SWISSAID

normes nationales et internationales. Malgré les demandes de l'équipe de recherche, l'OCP n'a pas communiqué ses mesures de PM10, de SO₂, de SO₃, de sulfure d'hydrogène (H₂S) et de fluorure d'hydrogène (HF) sur ses sites et aux alentours. D'après les interviews menées en février 2019 par l'équipe de recherche, les ouvriers ont des Equipements de Protection Individuels (EPI), mais ces derniers ne permettent pas de filtrer suffisamment les gaz toxiques et les poussières auxquelles les agents sont confrontés.

Recommandations pour l'OCP

D'après les informations dont disposent les auteurs, il semble que la gestion de la santé des employés et des riverains présente d'importantes lacunes. L'OCP devrait rapidement mettre en place des mesures visant à protéger la santé des employé-e-s et des riverains.

L'OCP devrait : 1) installer rapidement la technologie SULFACID sur l'ensemble de ses lignes de production ; 2) prendre des mesures complètes et efficaces visant à protéger la santé de tous ses travailleurs, comme par exemple des masques à gaz plus performants, des contrôles de santé réguliers et des investissements dans des technologies propres ; 3) faire un suivi basé sur des indicateurs de la façon dont ces impacts sont traités ; 4) communiquer sur la façon dont les impacts sont traités ; 5) mettre en place un système efficace de dédommagements aux employés qui ont contracté des maladies sur le lieu de travail ; et 6) recenser des données sur le nombre de travailleurs touchés par des maladies et/ou des accidents, sur

le nombre de travailleurs décédés, et communiquer ces données aux différents syndicats.

L'OCP devrait également publier des données précises sur ses émissions de SO₂, de SO₃, de sulfure d'hydrogène (H₂S), de fluorure d'hydrogène (HF), de PM10 et PM2.5 sur ses sites ainsi que dans les villages situés à proximité.

2.6 Pollution environnementale et impact sur l'agriculture

D'après les personnes interviewées dans plusieurs villages aux alentours des sites de l'OCP, les ânes et les moutons souffrent de fluorose dentaire à cause de la pollution au fluor. Cette maladie débute par des dommages sur les dents (taches brunes) et se poursuit avec la perte de dents, entraînant la mort de la bête qui ne peut plus se nourrir. Cela engendre un manque à gagner important pour les agriculteurs. Une étude sur la santé du bétail, menée par l'Université de El Jadida en 2011, confirmait la pollution au fluor. Elle concluait que 60% du bétail dans la région de Jorf Lasfar souffrait de fluorose dentaire.

Les habitant-e-s expliquent dans les interviews que les arbres ont de la peine à pousser à cause de la pollution, et que de nombreux arbres sèchent ou sont moins productifs (oliviers, figuiers). Cela entraîne également un manque à gagner pour les agriculteurs.

La pollution a été confirmée en 2018 par un avocat du Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau,

dans le cas d'une expropriation et d'un déplacement forcé d'agriculteurs. L'avocat a affirmé que la zone expropriée se trouve à proximité du site de l'OCP Safi et que la pollution causée par l'OCP a fait perdre à la zone l'intérêt des investisseurs. D'après les agriculteurs, l'OCP poursuit depuis plusieurs années une politique de rachat des fermes et des terres autour de son site à Safi. Selon eux, l'objectif de l'OCP est de délocaliser les fermes loin de son site pour éviter de devoir payer des dédommagements pour les pollutions causées.

Un rapport d'expertise judiciaire commandé en 2013 par le Tribunal de Marrakech a également confirmé l'exposition des villages autour de l'OCP Safi à la pollution de l'air et la perte de productivité des arbres.

2.7 Pollution de l'eau

Les analyses des prélèvements d'eau réalisés en février 2019 par l'équipe de recherche à Safi et à Jorf Lasfar montrent que les rejets industriels déversés en mer sont pollués par de l'uranium (0,27 à 0.45 mg/l). Cet uranium provient de la phosphogypse, qui est un sous-produit de la production d'engrais phosphatés. Bien que le phosphogypse puisse être une source de pollution et d'eutrophisation des milieux, l'équipe de recherche n'est pas en mesure de confirmer que ces rejets ont un impact négatif sur l'écosystème marin.

Il est à souligner que les résultats des prélèvements d'eau de février 2019 ne montrent pas de concentrations élevées de métaux lourds. Par contre, une pollution de l'eau a été révélée par deux études scientifiques de l'Institut National de Recherche Halieutique et de l'Université Ibn Zohr qui dénotaient une accumulation de métaux lourds qui peut être « expliquée par l'impact des rejets émanant des unités de transformation des phosphates, basées à Jorf Lasfar et Safi ».

2.8 Analyse de la diligence raisonnable de l'OCP et recommandations

Ce rapport arrive à la conclusion que l'OCP met en œuvre la diligence raisonnable de façon très incomplète :

- L'OCP a effectué une évaluation lacunaire de ses risques et impacts en matière de droits humains et d'environnement (aucune Etude d'Impact Environnemental et Social n'est par exemple disponible) ;
- L'OCP prend certaines mesures pour diminuer les impacts négatifs de ses activités, notamment en introduisant des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité et en prenant des mesures pour diminuer ses émissions de SO₂. Ces mesures sont insuffisantes car de nombreux travailleurs continuent de contracter des maladies, et la santé des riverains ainsi que l'agriculture sont impactées négativement ;
- L'OCP ne vérifie pas suffisamment l'efficacité de ces mesures sur la base d'indicateurs précis et avec les populations locales.

L'OCP communique de manière très lacunaire : sur son site internet, des informations générales sont données sur certaines mesures environnementales. L'OCP devrait communiquer de manière publique et transparente sur ses actions et programmes pour la santé des employés ou des riverains ainsi que sur ses mesures de polluants et de poussières.

Au regard des impacts négatifs importants de l'OCP à la fois sur la santé des travailleurs et des riverains et sur l'environnement, l'entreprise devrait prendre des mesures urgentes pour cesser les violations du droit à la santé et les pollutions. Les mesures visant à réduire les émissions de SO₂ sont un premier pas dans la bonne direction, mais d'autres mesures urgentes doivent être prises.



Le type d'agriculture prôné par l'OCP n'est pas durable. © Kostic Dusan | 123RF

Gestion de l'énergie et système de management

L'OCP semble avoir fait ces dernières années des progrès conséquents en matière d'énergie : l'entreprise affirme être à 70% alimentée en « énergie électrique propre » (éolien ou cogénération). L'OCP produit sa propre électricité grâce à des systèmes de récupération de chaleur (cogénération) dans les unités de production des sites de transformation (Safi et Jorf Lasfar). La firme marocaine affirme avoir des Systèmes de Management Environnemental (SME) sur les deux sites de Jorf Lasfar et de Safi, qui sont certifiés selon la norme internationale ISO 14001. De plus, l'OCP a construit une pipeline pour transporter le phosphate depuis la mine de Khouribga jusqu'au site de Jorf Lasfar. Selon l'entreprise, ce projet permet « d'éviter les émissions de 400'000 tonnes de CO²/an ».

D'après les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits humains, l'OCP devrait avant tout définir une politique de droits humains. Ensuite, l'OCP devrait mettre en œuvre les différents éléments d'une diligence raisonnable en matière de droits humains. Il devrait 1) évaluer les impacts réels et potentiels ; 2) intégrer les résultats de ces évaluations et agir ; 3) faire un suivi de la façon dont ces impacts sont traités ; et 4) communiquer sur la façon dont les impacts sont traités.

III. Négociants basés en Suisse

La Suisse constitue l'une des plus grandes places de négoce des matières premières au niveau mondial. 570 sociétés de négoce sont établies en Suisse et contribuent à plus de 3,8% du PIB suisse. Si on connaît les volumes négociés en Suisse pour certaines matières premières, comme le pétrole brut (39%) ou le café (53%), aucune statistique sur la part des engrais négociés en Suisse n'est disponible. L'association suisse du négoce de matières premières et du transport maritime (STSA) ne collecte pas de statistiques sur ce secteur.

3.1 Saftco, filiale de l'OCP

L'OCP a créé à Genève sa propre filiale de négoce des matières premières nommée Saftco SA. Saftco a pour objet le négoce de matières premières incluant le phosphate, les engrais et les produits chimiques. En 2017, elle a commercialisé plus de 300'000 tonnes d'engrais. Saftco n'a pas de site internet et il n'y a aucune information publique sur des procédures de diligence raisonnable.

3.2 Liens des négociants suisses avec l'OCP

La Suisse abrite également plus d'une vingtaine d'autres entreprises de négoce actives dans le commerce d'engrais. De par leurs activités dans le négoce d'engrais et étant donné que l'OCP est un des plus grands producteurs d'engrais phosphatés au monde, il est probable que ces entreprises fassent du négoce avec des produits de l'OCP. Les auteurs du rapport ont envoyé à ces entreprises un questionnaire pour leur demander si elles achètent des produits phosphatés auprès de l'OCP et si elles utilisent des critères de droits humains et de respect de l'environnement pour évaluer les pratiques des producteurs avant d'entrer en relation avec eux. Sur les 22 entreprises contactées, quatre ont répondu aux sollicitations des auteurs (Yara, Keytrade, Ameropa et Mambo). Ces entreprises ont des relations commerciales avec l'OCP et affirment qu'elles n'ont pas fait d'analyse détaillée au niveau des droits humains de l'OCP.

Bien que les négociants soient très opaques et ne publient aucune information, cette recherche a montré que, en plus des entreprises sus mentionnées, six autres entreprises au moins ont des liens commerciaux avec l'OCP. Il s'agit de Actatrade, LAD Trade, Vertiqal, Mekatrade, Helm et Indagro.

Au moins onze entreprises
de négoce actives dans le commerce
d'engrais basées en Suisse ont
des liens commerciaux avec l'OCP.

Fin 2018, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO) ont lancé un guide de mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits humains pour le secteur du négoce. Ce guide offre un catalogue de pratiques illustrées par des exemples, pour mener un processus de diligence raisonnable en matière de respect des droits humains. Cette recherche démontre que les négociants d'engrais basés en Suisse n'ont pas adopté les recommandations de ce guide. En effet, selon les informations publiques à disposition des auteurs, les entreprises analysées n'ont pas adopté de politique de droits humains ni de procédure de diligence raisonnable en matière de respect des droits humains vis-à-vis de leurs fournisseurs.

3.3 Recommandations pour les négociants suisses

Etant donné les cas de violations de droits humains auxquels les négociants sont liés, comme le démontre ce rapport, il est primordial qu'ils mettent en œuvre des procédures de diligence raisonnable.

Les négociants devraient notamment analyser la performance en matière de droits humains des producteurs auprès desquels ils achètent des engrais et utiliser leur influence pour demander

Le type d'agriculture prôné par l'OCP n'est pas durable

Le type d'agriculture qui se cache derrière l'idéologie de l'OCP, à savoir une agriculture intensive basée sur des intrants (à la fois en Afrique et en Suisse) est sujet à de nombreuses critiques. En effet, l'agroécologie et l'agriculture biologique permettent de se passer d'apport en phosphore externe car elles misent sur le phosphore existant dans les matières organiques (engrais de ferme). De plus, selon un rapport du Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, « les preuves scientifiques actuelles démontrent que les méthodes agroécologiques sont plus efficaces que le recours aux engrais chimiques pour stimuler la production alimentaire dans les régions difficiles où se concentre la faim⁶ ». Enfin, avec l'agriculture intensive, les agriculteurs-trices deviennent dépendant-e-s de l'achat d'engrais minéraux qui constitue la première source de leur endettement.

suisse fasse preuve de diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement, également pour les relations commerciales à l'étranger.

IV. Conclusion

Cette étude de cas montre que l'activité de négoce d'engrais en Suisse est liée à des violations des droits humains au Maroc.

En effet, la production d'engrais phosphatés au Maroc viole le droit à la santé des travailleurs et des riverains et a un impact négatif sur l'environnement. De nombreux travailleurs souffrent de maladies respiratoires et de cancers suite à une exposition prolongée aux polluants et aux poussières fines. De nombreux cas de décès de travailleurs sont rapportés. La pollution de l'OCP affecte également les riverains (maladies respiratoires et fluorose dentaire), ainsi que l'agriculture et l'élevage dans les villages autour des sites de l'OCP.

Cette étude de cas est un exemple de plus qui montre que les initiatives volontaires prises par les entreprises sont insuffisantes, car elles ne permettent pas d'éviter que des sociétés de négoce basées en Suisse soient liées à des violations des droits humains. Face à ce constat, des mesures contraignantes sont indispensables. C'est pour cette raison que *Pain pour le prochain*, SWISSAID et *Action de Carême* font partie des 120 organisations qui soutiennent l'Initiative pour des multinationales responsables, sur laquelle le peuple suisse devra voter prochainement.

aux producteurs de prendre des mesures pour diminuer les atteintes au droit à la santé des travailleurs et des riverains. Les négociants devraient également publier des informations publiques sur les étapes de leur diligence raisonnable. C'est ce qu'exige l'Initiative pour des multinationales responsables. Cette initiative populaire fédérale exige que toute entreprise

Notes

- 1 Le rapport complet est disponible sous www.voir-et-agir.ch/rapport-maroc ; www.swissaid.ch/fr/rapport-maroc
- 2 Idaredare et al. (Université Ibn Zohr) 2013. Evaluation de la contamination métallique dans deux lagunes marocaines: Khnifiss et Oualidia. Accédé le 10 avril 2019 : www.agrimaroc.org/index.php/Actes_IAPH2/article/viewFile/322/257
Institut National de Recherche Halieutique. 2014. Littoral, Activités humaines et stratégie de développement durable: Cas du Maroc. Rapport préparé par A.CHAFIK/INRH pour le compte du Projet du Grand Ecosystème marin du Courant des Canaries (CCLME).
- 3 Tribunal administratif de Marrakech. Rapport d'expertise judiciaire pour le tribunal administratif de Marrakech, Auteurs : Jamli Moulay Idriss, ingénieur agronome et expert au tribunal administratif de Marrakech et
Accédé le 2 avril 2019 : www.fao.org/3/a-br715f.pdf
El Hasnaoui B. et al. (Université de El Jadida). Impacts négatifs d'une zone industrielle sur les eaux souterraines et sur le cheptel (Cas du Jorf Lasfar, Maroc) : approches pluridisciplinaires. 2011. Accédé le 20 mars 2019 : www.researchgate.net/publication/279737909_Impacts_negatifs_d'une_zone_industrielle_sur_les_eaux_souterraines_et_sur_le_cheptel_Cas_du_Jorf_Lasfar_Maroc_approches_pluridisciplinaires/download
- 4 Centre d'études sociales et historiques et de documentation sur les phosphates. 2012. Rapport de recherche sur le terrain pour analyser le niveau de santé des agents OCP. Version papier.
- 5 Afin de protéger leur identité, les auteurs ne citent pas les noms des personnes interviewées pour ce rapport.
- 6 Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. 8 mars 2011. Rapport ONU : L'agroécologie peut doubler la production alimentaire en 10 ans. Accédé le 4 avril 2019 : www.srfood.org/images/stories/pdf/press_releases/20110308_agroecology-report-pr_fr.pdf

SWISSAID 



PAIN POUR LE PROCHAIN ACTION DE CARÊME

Auteurs

Renseignements

Intégralité du rapport

Mise en page

Pain pour le prochain, SWISSAID, *Action de Carême* | juin 2019

Marc Ummel, SWISSAID : m.ummel@swissaid.ch, +41 79 694 49 21

Yvan Maillard, *Pain pour le prochain* : maillard@bfa-ppp.ch, +41 31 380 65 73

www.voir-et-agir.ch/rapport-maroc

www.swissaid.ch/fr/rapport-maroc

Karin Hutter, Zurich